

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-014850

Maladie

Dentaire

197313

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2343 Société :

Actif



Autre :

Nom & Prénom :

BACHRY MOSTAFA

Date de naissance :

14.2.1951

Adresse :

cite Almatsira ZMB 60 n°6
Hyp Noharadie Casablanca

Tél. :

06 61 18 19 89 Total des frais engagés : 2615,8 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur BENAMAR Faïsal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23 Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél : 022 22 05 66

Date de consultation : 01...../03...../24.....

Nom et prénom du malade : M. BACHRY MOSTAFA..... Age: 73 ANS

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : VICE DE REFRACTION + GLAUCOME + SYNDROME SEC OCULAIRE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 01/03/2013

Signature de l'adhérent(e) : M

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01-03-24	C2		300 DH	Docteur BENAMAR Faïçal Maladies & Chirurgie des Yeux 23, Rue du Prince Moulay Abdellah Casablanca - Tel : 022.22.05.66

PHARMACIE SUPERGRES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
	Date	Montant de la Facture
<i>Dr. Christian Devisseur</i> C. Devisseur Tél: 0522 20 13 66	01/03/24	512.40
<i>Dr. Christian Devisseur</i> C. Devisseur Tél: 0522 20 13 66	092049386	
<i>Dr. Christian Devisseur</i> C. Devisseur Tél: 0522 20 13 66	01/03/24	303.40

PHARMACIE SUPERGRES

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

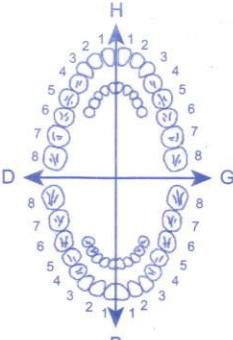
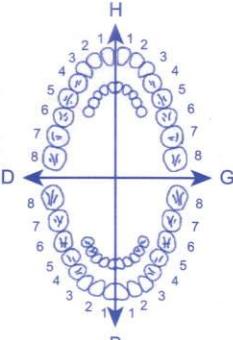
PHARMACIE SUPERGRES

AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	
<i>Christian Devisseur</i> Tél: 0522 20 13 66 - Pat: 32105480	01/03/24	095014973	FDTG		1500

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient DES TRAVAUX
	H	25533412 00000000 35533411	G	MONTANTS DES SOINS
	21433552 00000000 11433553			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur BENAMAR Faïçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

SPECIALISTE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23. Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 01.03.24 الدار البيضاء في

M. BACHRY MOSTAFA

-COLLYRE XOLA

I goutte à 9 heures et I goutte à 21
continu dans les deux yeux

* * * *

-COLLYRE MONOPROST

I goutte à 22 heures, en continu dans les deux yeux

* * * *

-GEL-LARMES

application interne 3 fois par jour, en continu
dans les deux yeux

TRAITEMENT DE 6 MOIS

PHARMACIE ADIL
Dr. Bouchra RHANNOUSSI
Imm. 71 N° 3 Hay Al Massira
Hay Mohandessin
Tel: 022 63.87.58

PHARMACIE DU PROGRES
Dr. Chirmane Abdellah
C. Soc. Casablanca - Tel: 0522 20 13 68
Fax: 0522 20 13 68

الدكتور بنعمار فيصل

زولا®

Xola®

Lot: A L 0268
Fab: 10 23
Exp: 10 25
PPV: 89 DH 00

Ref: 01 23
Exp: 03 25

PPV: 95 DH 20

Aold
Lot: A E 0512
Fab: 05 23
Exp: 05 25

PPV: 95 DH 20

Aold
Lot: A L 0268
Fab: 10 23
Exp: 10 25

PPV: 89 DH 00

Docteur BENAMAR Faïçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66

Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV 167.20 DH
Distribué par les laboratoires SOTHEMA
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

6 118001 072583

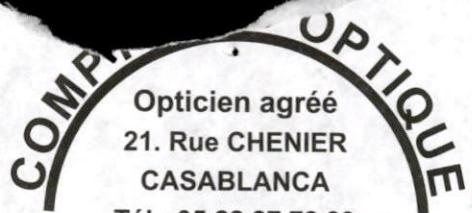
Monoprost 50 microgrammes/ml
collyre en solution en récipient unidose
PPV 167.20 DH
Distribué par les laboratoires SOTHEMA
BP N°1, 27182 Bouskoura, Maroc

6 118001 072583

6 118001 100958
GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g
PPV : 41.00 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable:
Mme Amina DAOUDI

6 118001 100958
GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g
PPV : 41.00 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable:
Mme Amina DAOUDI

6 118001 100958
GEL-LARMES - Gel Oph. Tube de 10 g
PPV : 41.00 DH
Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohamed Diouri, Casablanca
Pharmacien Responsable:
Mme Amina DAOUDI



Opticien agréé
21. Rue CHENIER
CASABLANCA
Tél : 05 22 27 72 89

Casablanca, le 09/03/2024
M : BACHRY M. STAFA

FACTURE N° 007651

Ordonnance de Mr, le Docteur BERAMAR FAISAL

Correspondants à la prescription	V L.	O D : <u>100</u>	axe <u>-25°</u>	cyl <u>+2</u>	sph
OD = <u>434</u>	O G :	<u>100</u>	axe <u>-2°</u>	cyl <u>+128</u>	sph
OG = <u>431</u>	V P.	O D :	axe	cyl	sph
		O G :	axe	cyl	sph
ADDITION :					<u>+ 250</u>

FOURNITURES :

Montures :		
Verres : <u>2 Verres : 2000/- AD AIFA</u>		<u>1500,-</u>
<u>MARQUE : 16 φ 61</u>		
T.V.A. 20 % soit . <u>250,-</u>		
H.T. <u>1250,-</u>		
	TOTAL (TTC)	<u>1500,- DHS</u>

Arrêté la présente facture à la somme de :

Cinq cent dirhams

COMPTOIR D'OPTIQUE
CHRISTIAN DEFORGES
21, rue Chenier - Casablanca
Tél. : 0522 27 72 89 - Pat : 33105480
R.C : 273868 - I.F. 41405431
I.C.E. : 001750165000065

R.C. N° : 273868 - Patente N° : 33105480 - I.F. N° : 41405431

Code INPE N°: 095014973 - I.C.E. N°: 001750165000065

Docteur BENAMAR Faiçal
MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

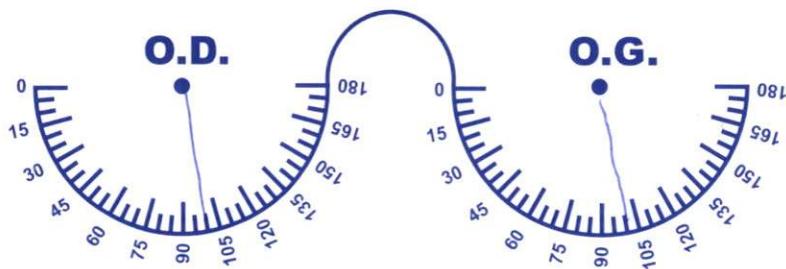
SPECIALISTE
DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE MONTPELLIER

23, Rue du Prince My Abdellah
CASABLANCA
Téléphone : 05 22 22 05 66

الدكتور بنعمار فيصل
أمراض و جراحة العينين
اختصاصي
خريج كلية الطب مبنولي
23، زنقة الأمير مولاي عبد الله
الدار البيضاء
الهاتف : 05 22 22 05 66

Casablanca, le 01 - 03 - 24 الدار البيضاء في Nº 130 784

VERRES pour M BACHRY MOSTAFA



(100 - 2,50) cyl + 2 sph Loin (100 - 2) cyl + 1,25 sph
(100 - 2,50) cyl + 4,50 sph Près (100 - 2) cyl + 3,75 sph

Type de monture Verres Progressifs

Incassables
Antireflet

Docteur BENAMAR Faiçal
Maladies & Chirurgie des Yeux
23, Rue du Prince Moulay Abdellah
Casablanca - Tél: 022.22.05.66

COMPTOIR D'OPTIQUE
CHRISTIAN DEFORGES
21, rue Chenier - Casablanca
Tél: 0522 27 72 89 - Pat: 33105480
273888 - I.F. 41405431
N°: 001750165000065